

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

9 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 avril 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	11
Votants	14

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 AVRIL, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

**CONCOURS PHOTO
« Faune et / ou flore... »**

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal qu’un nouveau concours photo est organisée du 15/05 au 30/06/2024 sur le thème « Faune et / ou flore ... », A Villerville partagez votre regard sur les diverses espèces animales et végétales. Les modalités de ce concours sont indiquées dans le règlement.

Les photos sélectionnées sont reproduites et exposées de mi-juillet à fin septembre comme l’année précédente.

Le gagnant du concours pourra en priorité récupérer gratuitement le panneau avec leur photo ainsi qu’un panier garni de produits locaux. Les 2nd, 3ème et 4ème lauréats pourront récupérer gratuitement le panneau avec leur photo. Sinon toute personne intéressée pourra récupérer une photo contre une participation de 20€ par chèque.

Les recettes des ventes de panneau seront déposées sur la régie n°5, Recettes de la Taxe de Séjour.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le don des panneaux des photos de l'exposition « Faune et / ou flore ... » aux 4 1^{er} lauréats du concours.

AUTORISE la vente des panneaux des photos de l'exposition « Faune et / ou flore ... » aux personnes intéressées pour un montant de 20€ pièce, réglable par chèque à l'ordre du trésor public.

ACCEPTE que la recette des ventes des panneaux, soit déposée dans la Régie n°5, Recettes de la Taxe de Séjour.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

